



François de Rugy,
ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire
Didier Guillaume,
ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
Emmanuelle Wargon,
secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire

Paris, le 1er juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

—
**Clôture des assises de l'eau :
un nouveau pacte pour faire face au changement climatique**
—

François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, Didier Guillaume, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, et Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, se félicitent des conclusions de la seconde séquence des assises de l'eau. Elle a permis de faire émerger un pacte de 23 mesures pour faire face au dérèglement climatique qui affecte nos ressources en eau.

« Les conséquences du réchauffement climatique sont d'ores et déjà perceptibles, en particulier sur les ressources en eau à travers les épisodes de sécheresse plus nombreux et plus intenses. Nous devons bien évidemment lutter contre les causes du dérèglement climatique, mais il nous faut aussi lutter contre ses conséquences déjà visibles et travailler dès maintenant à l'adaptation de notre pays à ces nouvelles contraintes. Bref, il faut arrêter de considérer l'eau comme une ressource inépuisable » a déclaré François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire.

« Je me félicite des objectifs ambitieux que se fixe le gouvernement pour améliorer la résilience et l'adaptation de notre agriculteur au changement climatique. La résilience de notre agriculture passe par une gouvernance apaisée. Tout l'éventail des solutions possibles doit être considéré : la recherche de sobriété et d'optimisation de l'utilisation de l'eau, les solutions de stockage ou de transfert, la transition agro-écologique. » a déclaré Didier Guillaume.

« Je suis convaincue que ces mesures contribueront efficacement à rénover notre gestion de la ressource en eau et à renforcer notre résilience face au dérèglement climatique. Maintenant, nous devons passer à la réalisation concrète de ces actions. Nous aurons besoin de la mobilisation de tous, et tout particulièrement sur le terrain, pour économiser et protéger cette ressource précieuse qu'est l'eau » a affirmé Emmanuelle Wargon, en s'adressant aux membres du comité de pilotage, présents lors de la conférence de presse.

Les actions présentées ce jour en conférence de presse par François de Rugy et Emmanuelle Wargon concernent tous les usages de l'eau. Plusieurs mesures concernent directement le monde agricole, qui a un rôle essentiel à tenir pour faire face au dérèglement climatique :

1. Protéger les captages d'eau potable pour garantir une eau de qualité à la source. Il s'agit notamment de protéger les aires d'alimentation de captage des pollutions diffuses en y favorisant l'agriculture biologique et des pratiques agricoles qui utilisent moins de pesticides et maîtrisent mieux les fuites d'azote. D'ici 2022, l'objectif fixé est que sur au moins 350

captages prioritaires les collectivités en charge de l'alimentation en eau potable auront conclu des partenariats avec le monde agricole. Un droit de préemption sera également ouvert aux collectivités sur les terrains situés sur ses aires d'alimentation de captage, afin qu'elles puissent favoriser et accompagner la transition vers des pratiques les plus favorables à la préservation de la qualité de l'eau.

2. Economiser et mieux partager l'eau pour préserver cette ressource vitale. Pour ce faire, le gouvernement se fixe l'objectif ambitieux de faire aboutir au moins 50 projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) d'ici 2022 et 100 d'ici 2027 et de lancer un travail sur la définition des volumes prélevables à horizon 2020. L'objectif est de baisser les prélèvements d'eau de 10% d'ici 2025 et de 25% en 15 ans. Tous les usages sont concernés : domestiques, agricoles, industriels. Les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) permettront par la concertation entre les acteurs de terrain et le changement de pratiques de rétablir un équilibre entre les ressources disponibles et les besoins, en créant, lorsque c'est pertinent techniquement et économiquement, des stockages d'eau, multi-usages de préférence.
3. Préserver nos rivières et nos milieux humides. Ces écosystèmes aquatiques sont nos alliés pour réduire l'impact des risques naturels amplifiés par le dérèglement climatique (inondations, sécheresses, érosion des sols). Lorsqu'ils sont en bon état, ils stockent naturellement l'eau. Les pratiques agricoles qui contribuent à la préservation de ces milieux fragiles seront soutenues, au travers des paiements pour services environnementaux expérimentaux.

Pour mettre en œuvre ces actions, les Agences de l'eau apporteront un soutien financier à hauteur de 5,1 Md€ sur la période 2019–2024. Elles augmenteront à partir de 2020 leur soutien à l'agriculture biologique et plus généralement, l'ensemble de la redevance pour pollution diffuse contribuera à la transition agro-écologique.

[Retrouvez le dossier de presse des Assises de l'eau](#) qui contient l'ensemble des mesures.

Pour toute information complémentaire, contacts :

Service Presse de M. François de Rugy :	01 40 81 65 52
Service Presse de M. Didier Guillaume :	01 49 55 59 74
Service Presse de Mme Emmanuelle Wargon :	01 40 81 81 30